



# BUDGET PRIMITIF 2017

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2313-1 DU CGCT

**LA REPRISE DU RESULTAT 2016 DANS LE BP 2017 PERMET  
L'EQUILIBRE DU BUDGET SANS RECOURS A L'EMPRUNT**

	en millions d'euros
<b>Résultat de fonctionnement (Excédent 2015 + R - D)</b>	<b>+ 9,4 M€</b>
<b>Besoin de financement des investissements (Restes à réaliser inclus)</b>	<b>- 1,1 M€</b>
<b>Excédent net reporté en fonctionnement au BP 2017</b>	<b>+8,3 M€</b>



# EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT (178,5 M€)		SECTION D'INVESTISSEMENT (20,5 M€)	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Attributions de compensation : 91,4 M€	Impôts et taxes : 132,4 M€	Reports 2016 : 8,3 M€	Résultat 2016 : 8,3 M€
Reversement à l'Etat lié au FNGIR : 18,9 M€		Investissements 2017 : 12,2 M€	FCTVA : 0,6 M€
Péréquation (FPIC) : 8,9 M€			Autofinancement : 11,6 M€
Dépenses de personnel : 10,8 M€			
Autres dépenses de fonctionnement liées aux compétences : 36,9 M€	Dotations et participations : 30,8 M€		
Autofinancement : 11,6 M€	Résultat 2016 : 8,3 M€		
	Autres : 7 M€		